

RENOUVELLEMENT SSCT

Santé, sécurité et conditions de travail

➤ Membres de la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés



OBJECTIF DE LA FORMATION



Réactualiser ses connaissances et se perfectionner sur le fonctionnement d'un CSE et du CSSCT d'une entreprise de plus de 300 salariés, en santé, sécurité et conditions de travail, notamment concernant les évolutions législatives, technologiques et organisationnelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Réactualiser ses connaissances sur le fonctionnement du CSE et du CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés, en matière de santé, sécurité et conditions de travail et ses enjeux.
- Réviser les droits, attributions et responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail liés à son mandat de manière plus spécialisée.
- Revoir les missions du CSE en matière de SSCT et savoir les mettre en œuvre, en lien avec les demandes des stagiaires et la branche d'activité.
- Tenir compte des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité.
- Revoir comment établir un ordre du jour et réviser le rôle du PV de réunion.
- Réviser les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise.
- Revoir l'utilisation des documents, méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Approfondir ses connaissances sur les risques professionnels.
- Se perfectionner sur l'analyse des conditions de travail.
- Participer de manière plus approfondie à la démarche de prévention de l'entreprise pour améliorer les conditions de travail.

CONTENU

théorie 60% / pratique 40%



- **Présentation** des objectifs, du contenu et de l'organisation de la formation SSCT des représentants du personnel au CSE, tour de table, retour d'expériences afin de répondre aux problématiques rencontrées lors du premier mandat et mettre en avant les points positifs.
- **Révision des bases en prévention pour aller plus loin** : approfondissement de l'historique et des différents acteurs du dialogue social et de la prévention, les enjeux économique et social du dialogue social et de la prévention, les différents documents remis au CSE et réactualisation, les valeurs et les bonnes pratiques de la prévention pour le CSE, identifier son ressenti sur son rôle de membre, les 9 principes généraux de prévention, analyse des situations de travail avec des cas vus pendant le précédent mandat, le schéma d'apparition du dommage, les différents risques professionnels de l'INRS et réactualisation, le DUERP et sa composition, la pyramide de BIRD, le plan de prévention écrit et sa composition.
- **Perfectionnement du fonctionnement de son CSE/CSSCT** : description et réactualisation de la mise en place, du champs d'application et les attributions du CSE pour les entreprises de plus de 300 salariés, définitions du conseil d'entreprise et des missions d'étude, les investigations du CSE en matière de SSCT, les missions de veille, faire des visites de site de réelles opportunités,

PUBLIC

Membres du CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés et membres du CSE lorsqu'ils ont effectué leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non. Chefs d'établissement, services RH, responsable sécurité.

PRÉ-REQUIS

Disposer d'une maîtrise du fonctionnement, des attributions et des moyens du CSE ou avoir suivi la formation initiale SSCT pour les élus du CSE en 5 jours lors d'un précédent mandat.

EFFECTIF

4 à 12 personnes.

DURÉE

Cinq jours (35 heures).

SESSIONS

Formation intra entreprise. Calendrier sur mesure.

INTERVENANT

Intervenant en prévention des risques professionnels agréé DREETS.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluations sur le fonctionnement de l'instance et sur son rôle de représentant du personnel.

VALIDATION

Remise d'une attestation d'assiduité.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Oui, nous consulter afin d'adapter la formation.

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Contactez-nous pour organiser votre formation et inscrire vos stagiaires. Délai d'accès des stagiaires à la formation : deux mois maximum à partir de la signature de la convention.

CONTACT



09 81 68 53 52



contact@queoris.fr



www.queoris.fr

RENOUVELLEMENT SSCT

Santé, sécurité et conditions de travail

➤ Membres de la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés



CONTENU (SUITE) ▼

révision des moyens du CSE (mandat, droit à une formation spécifique, local, affichage, règlement intérieur du comité, circulation et déplacement, les ressources et outils des élus, la communication avec les salariés, la communication numérique des élus, obligation de discrétion, ...).

- **Optimiser ses réunions du CSE** : rappels sur l'ordre du jour et son importance, le procès verbal de réunion et comment le construire, améliorer le PV de réunion du CSE, les autres personnes pouvant assister aux réunions du CSE et optimiser leurs présences, retour d'expérience.
- **Amélioration de ses analyses d'accidents du travail** : les chiffres d'accidents du travail en France, par secteur d'activité et de son entreprise réactualisés, définition du lien de subordination, construction et exploitation de l'arbre des causes au profit de la prévention, la perception d'un accident ou presque, intérêt de faire une analyse d'accident en groupe, la recherche et la réunion des faits, examiner les témoignages, recherche des faits inhabituels, revoir le contenu d'un compte-rendu d'accident du travail, retour d'expérience.
- **Renforcement de ses connaissances sur les risques professionnels** : les 20 familles de risques professionnels selon l'INRS, les troubles musculosquelettiques (TMS), les risques psychosociaux (RPS), les familles de risques des TMS et des RPS, la "situation problème" au sens de l'ANACT (identification, analyse et entretien), la sécurité incendie, les EPI (équipement de protection individuelle), la composition de la trousse de secours, la signalisation...
- **Les aspects juridiques et réglementaires, réactualisation dans une entreprise de plus de 300 salariés** : Les responsabilités civiles pénales, la délégation du pouvoir, le contexte réglementaire en matière de SSCT, les niveaux de responsabilités des acteurs de la prévention des risques professionnels, les formations (en rapport avec les risques professionnels, liées à l'utilisation des engins et du matériel et les autres formations obligatoires ou non), notion de base du Code du Travail, du Code de la Sécurité Sociale, du Code Civil et du Code Pénal en matière de santé et sécurité au travail, le compte pénibilité transformé en "Compte professionnel de Prévention (C2P)".

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ▼

- Recueil des attentes pré-formation.
- Évaluation continue par le formateur de la bonne compréhension du contenu par les stagiaires.
- Exposés théoriques.
- Échanges et partages d'expériences.
- Études de cas concrets, mise en situation.
- Mise à disposition en ligne de documents supports suite à la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ▼

- Diffusion d'un diaporama
- Illustrations sur paperboard
- Fourniture d'un livret récapitulatif (papier ou dématérialisé)

PAGE 2/2

Programme mis à jour le 17/09/2024.

PUBLIC

Membres du CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés et membres du CSE lorsqu'ils ont effectué leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non. Chefs d'établissement, services RH, responsable sécurité.

PRÉ-REQUIS

Disposer d'une maîtrise du fonctionnement, des attributions et des moyens du CSE ou avoir suivi la formation initiale SSCT pour les élus du CSE en 5 jours lors d'un précédent mandat.

EFFECTIF

4 à 12 personnes.

DURÉE

Cinq jours (35 heures).

SESSIONS

Formation intra entreprise. Calendrier sur mesure.

INTERVENANT

Intervenant en prévention des risques professionnels agréé DREETS.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluations sur le fonctionnement de l'instance et sur son rôle de représentant du personnel.

VALIDATION

Remise d'une attestation d'assiduité.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Oui, nous consulter afin d'adapter la formation.

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Contactez-nous pour organiser votre formation et inscrire vos stagiaires. Délai d'accès des stagiaires à la formation : deux mois maximum à partir de la signature de la convention.

CONTACT

 09 81 68 53 52

 contact@queoris.fr

 www.queoris.fr